



Décision de radiodiffusion CRTC 2009-124-1

Autre référence : 2009-124

Ottawa, le 19 mars 2009

Tiessen Media Inc.
Airdrie et Cochrane (Alberta)

Demande 2008-1389-1, reçue le 14 octobre 2008

CFIT-FM Airdrie et son émetteur CFIT-FM-1 Cochrane – modification technique – corrections

1. Le Conseil corrige par la présente *CFIT-FM Airdrie et son émetteur CFIT-FM-1 Cochrane – modification technique*, décision de radiodiffusion CRTC 2009-124, 9 mars 2009, en remplaçant les paragraphes 1 et 7 par les paragraphes suivants :
 1. Le Conseil a reçu une demande présentée par Tiessen Media Inc. (Tiessen) en vue de modifier la licence de radiodiffusion de l'entreprise de programmation de radio commerciale de langue anglaise CFIT-FM Airdrie afin de changer la fréquence de son émetteur CFIT-FM-1 Cochrane de 95,3 MHz (canal 237A1) à 91,5 MHz (canal 218A1) de d'augmenter de -42 mètres à 135 mètres la hauteur effective d'antenne au-dessus du sol moyen. Réagissant à cette demande sans toutefois s'y opposer, Astral Media Radio Group (Astral) a déposé une intervention dans laquelle elle exprime ses inquiétudes quant aux conséquences possibles de ces changements techniques sur sa station CJAY-FM Calgary.
 7. Le Conseil rappelle à la titulaire qu'en vertu de l'article 22(1) de la *Loi sur la radiodiffusion*, la présente autorisation n'entrera en vigueur que sur confirmation du ministère de l'Industrie (le Ministère) que ses exigences techniques sont satisfaites et qu'il est prêt à émettre un certificat de radiodiffusion.
2. De plus, le Conseil ajoute le paragraphe suivant, qui avait été omis :
 8. Le Ministère a fait savoir au Conseil que, tout en considérant *a priori* cette demande comme acceptable sur le plan technique, il doit s'assurer, avant d'émettre un certificat de radiodiffusion, que les paramètres techniques proposés n'occasionnent pas de brouillage inacceptable pour les services aéronautiques NAV/COM.

Secrétaire général

La présente décision devra être annexée à la licence. Elle est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consultée en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>.